



Demande de modification de PASH

Rapport de motivation

Commune de MESSANCY - Village de SELANGE

IDELUX Eau
Service Appui aux Communes
Le 05/05/2022

1. Introduction

1.1. Contexte

La présente demande concerne la zone d'assainissement autonome, dite « Les quatre Vents », située dans le village de Selange sur la commune de Messancy. Elle se situe de part et d'autre du chemin du Kloepfel et est à cheval sur les sous-bassins versants de la Moselle et de Semois-Chiers.

Les deux premières habitations existantes du chemin du Kloepfel (nr 2 et 4) sont situées gravitairement dans le sous-bassin Semois-Chiers. La troisième habitation (nr 6) est équipée d'un système d'épuration individuelle.

Pour une raison non-technique, à savoir la construction d'une autoroute, cette zone, située historiquement en régime d'assainissement collectif, a été basculée en assainissement autonome lors de l'élaboration du PASH de la Moselle adopté par le gouvernement wallon le 10 novembre 2005. Le projet d'autoroute étant aujourd'hui abandonné, il s'agit de reconsidérer le régime d'assainissement historique d'une partie de cette zone.

Une demande de permis pour un projet de lotissement comprenant 6 lots le long du chemin du Kloepfel sera déposée prochainement. La pose de l'équipement en voirie le long de la parcelle cadastrée 1189c, soit entre autre 100 mètres d'égouttage, sera à charge du lotisseur.

1.2. Cartes

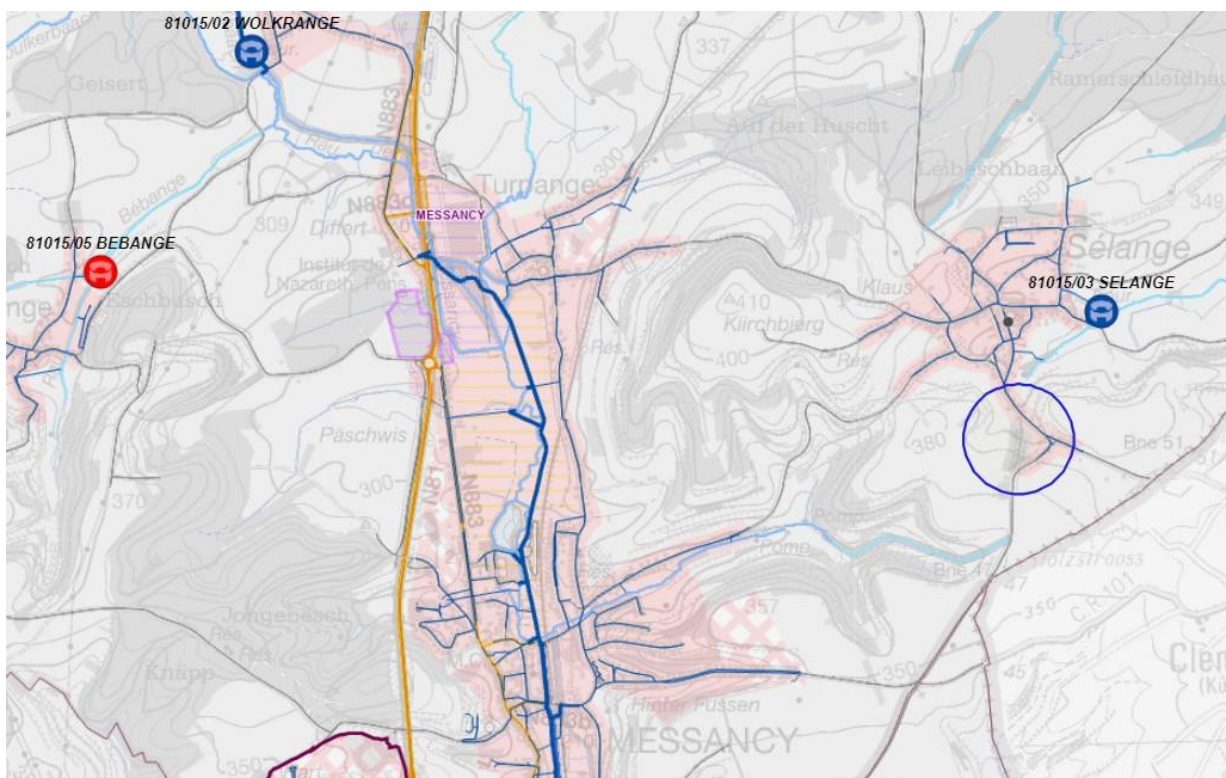


Figure 1 - Localisation du village de Selange

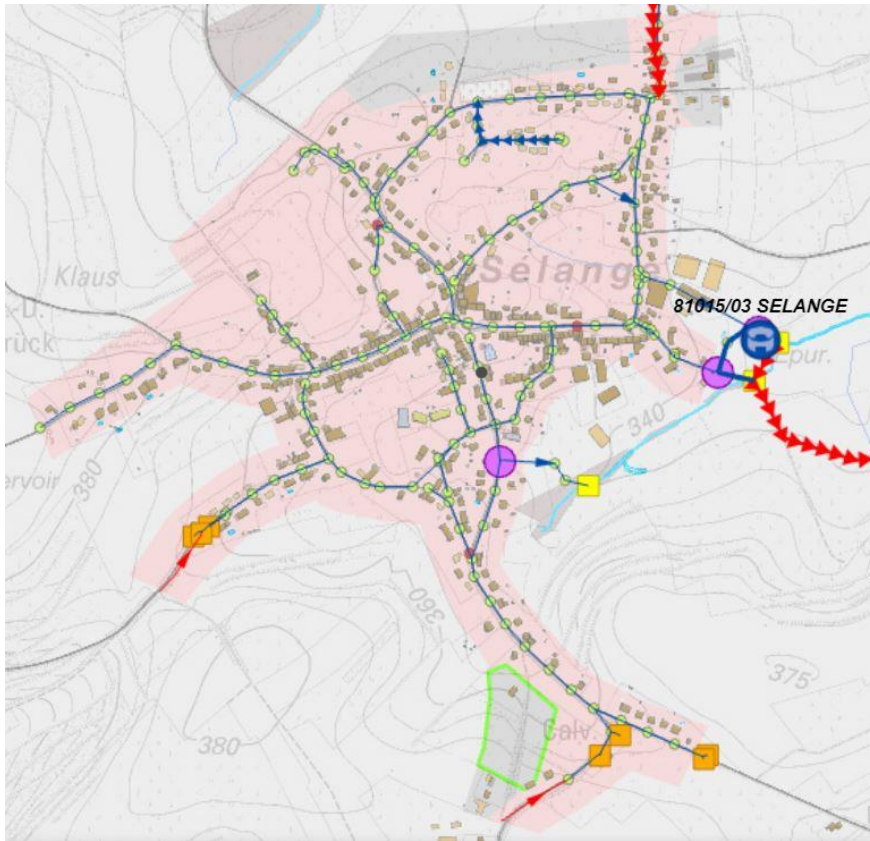


Figure 2- Localisation de la zone concernée par la modification du PASH (zone entourée en vert)

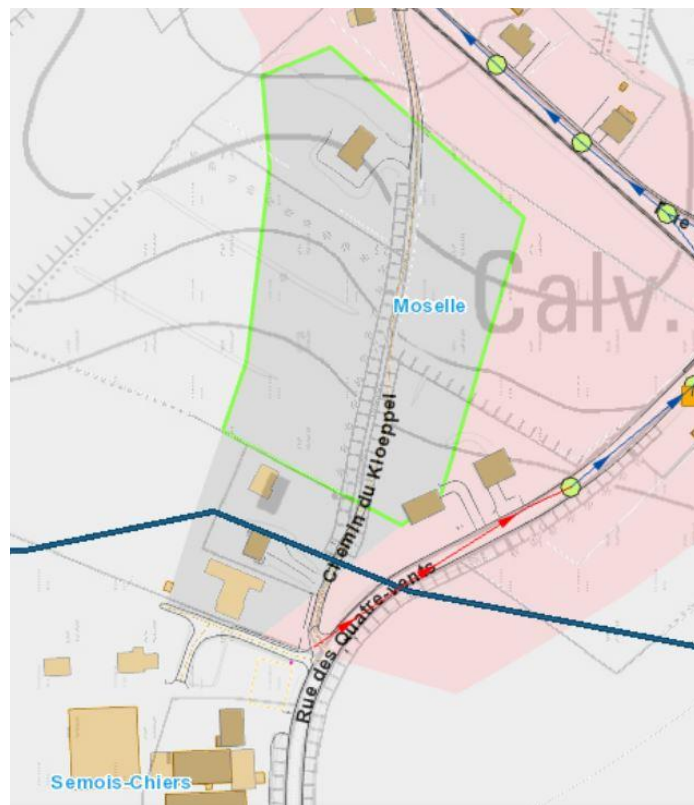


Figure 3- Localisation de la zone concernée par la modification du PASH et de la limite entre les deux bassins versants

2. Analyse de l'existant et proposition

Sachant que :

- au PCGE, la zone était classée sous le régime d'assainissement collectif,
- il est possible de raccorder gravitairement toutes les eaux usées des parcelles non-bâties le long du chemin du Kloepfel (côté Moselle) vers l'égout existant dans la rue de Clemency,
- 100 mètres d'égouttage seront posés à charge d'urbanisme par le lotisseur de la parcelle 1189c,
- la station d'épuration de Selange est capable de reprendre les eaux usées,

nous proposons le basculement de la partie entourée d'un trait vert (cf figure 3 ci-dessus) du régime d'assainissement autonome vers le régime d'assainissement collectif afin de revenir à la situation historique.